

Compte rendu - Conseil de quartier PARIS

Jeudi 17 Novembre 2016

- M. Yves Nicolin, Maire de Roanne,
- M. Alain Blanchard, Président du Conseil de Quartier Paris,
- M. Farid Medjani, Adjoint en charge du Logement, de l'Habitat, du Tourisme, Conseiller Communautaire délégué à l'Habitat, et Vice-Président du Conseil de Quartier Paris,
- les membres du Conseil de Quartier Paris,
- Mme Monique Guillermin, 1^{ère} Adjointe en charge de la Culture,
- M. Lucien Murzi, Adjoint en charge de la vidéo-protection et de la Vie Associative,
- M. Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- M. Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- M. Dominique Mattern, Responsable du Pôle Etudes Voirie,
- M. Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Mme Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Blanchard accueille l'assemblée, remercie les conseillers pour leur présence et déroule l'ordre du jour.

En l'absence d'objections, M. Blanchard déclare le compte-rendu de séance du conseil du 7 Juin 2016, adopté à l'unanimité.

La Sécurité et la Tranquillité du quartier

M. Murzi informe de la poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur la ville, et notamment avenue de Paris et place du Champ de Foire courant 2017. D'autres caméras sont également prévues Bd Blanqui, de Valmy, allée Simone Veil, secteur des Canaux, collège Jules Ferry, Mayollet, secteur du Parc, Fontalon, Nauticum, Halle Vacheresse...

M. Murzi indique la baisse significative de la délinquance à Roanne depuis la mise en œuvre de la vidéo protection, et l'activité croissante du Centre de Protection Urbain, tout en rappelant le budget d'1.6 M d'euros consacré à la mise en place de ce dispositif.

S'agissant des nuisances occasionnées par les établissements Pulp et Juke Box, et relatives au comportement de la clientèle, l'occupation du domaine public, les déchets au sol (mégots) et les nuisances sonores, M. Murzi indique que les gérants de ces établissements seront reçus pour un rappel explicite du cadre règlementaire et de leurs obligations. M. Murzi ajoute qu'en cas de manquement, les sanctions seront effectives.

M. le Maire souligne la responsabilité des établissements au regard de leur clientèle qu'ils sont tenus de sensibiliser aux principes de bonne conduite. M. le Sous-Préfet, que la Ville rencontre régulièrement, sera informé des débordements signalés.

Le projet propreté-citoyenneté

Mme Desporte rappelle l'historique de ce projet. Initié par le Conseil Centre, fruit d'une réflexion commune aux 8 conseils de quartier, dont certains représentés ce soir, l'objectif réside dans la recherche de solutions pour sensibiliser les auteurs d'incivilités, à leurs obligations et aux règles du « bien vivre ensemble ». Ce projet est élaboré avec 4 étudiants de l'IUT, dans le cadre d'un projet tuteuré. Ils commentent un diaporama qui présente leurs prochaines actions : une sensibilisation auprès des collégiens de Jules Ferry, et une demi-journée d'actions de propreté dans le quartier Paris en Mars 2017, étant précisé que cette opération sera transposable aux autres quartiers. Ci-joints les documents projetés.

Le projet boîte à livres

M. Blanchard fait état de l'avancement du projet « boîte à livres », en lien avec le lycée Etienne Legrand au Coteau, chargé de la conception et production du mobilier, et avec la médiathèque de Roanne. Ce mobilier sera implanté dans le square Mozart.

M. Blanchard indique que ce projet est expérimental sur le quartier Paris, et sera également transposable à d'autres quartiers.

La voirie du quartier

M. Jandard énumère l'ensemble des demandes réalisées ou en cours. Tableau ci-joint.

Le conseil et les services de la Ville poursuivront leur réflexion sur les moyens d'améliorer encore le flux de circulation au carrefour Champ de Foire. Ils se pencheront également sur un projet, approuvé par M. le Maire, qui vise à un réaménagement du carrefour Stalingrad, pour lui donner plus de lisibilité, et rendre cette entrée de ville plus attrayante.

Les animations

M. Blanchard rappelle le succès de l'animation du barbecue géant et le souhait du conseil de pérenniser leur partenariat avec les commerçants du quartier Paris dans l'organisation de cet évènement. Mme Alabouvette, Mme Labrosse et Mme Chambost sont volontaires pour succéder à Mme Perrier, ex pilote du groupe animations. Elles se rapprocheront de Mme Rodriguez, nouvelle Présidente de l'association des commerçants, et programmeront une première réunion préparatoire à cette manifestation.

Les questions et remarques diverses

M. le Maire répond aux questions des conseillers :

- Une habitante s'exprime sur la dégradation du site Champromis. Il s'agit certes, dit-elle, d'une impasse privée résidentielle, mais qui contient également de nombreuses activités : un métallier, un volailler, un pressing, un billard, une mosquée, et surtout la vaste friche des ARCT. Qu'il s'agisse de la rue, ou bien de la friche, ce sont des espaces privés dont l'entretien ne revient pas à la Ville. Tant bien même la Ville se porterait acquéreuse de cette friche, ce bien serait très coûteux au regard des obligations de dépollution et de désamiantage de ce site.
- La réfection de la rue Juliette Drouet est-elle envisagée ? Les travaux ne sont pas programmés, cependant, M. le Maire demande aux services d'examiner, à minima, une réfection des trottoirs.
- La rénovation de rue François Poutignat sera-t-elle suivie de travaux de nettoyage des façades ? Roannaise de l'Eau, qui a exécuté ces travaux sera sollicitée en ce sens. Par ailleurs, M. Medjani rappelle les aides à la rénovation des logements, avantageuses, attribuées par Roannais Agglomération. Les propriétaires sont invités à se renseigner sur les modalités de mise en œuvre.
- Les rénovations débutées Boulevard Baron du Marais se poursuivront t-elles? M. Mattern indique que les portions les plus dégradées ont été traitées. Il n'est pas prévu d'autres travaux à court terme.
- Rue Micon : il s'agit d'une rue étroite dont la sortie sur l'Avenue de Paris nécessite de couper 3 voies de circulation. M. le Maire propose une solution de mise en sens unique, à la seule condition qu'elle soit approuvée par tous les riverains.
- Manque de visibilité à la sortie de la rue Buffon : la suppression de quelques places de stationnement est-elle envisageable ? Les services examineront cette demande.

- Eclairage public insuffisant rue Albert Thomas : M. le Maire indique que l'éclairage de la Ville est réglé par des horloges astronomiques qui permettent de commander automatiquement différentes charges d'éclairage, suivant l'heure de lever et de coucher du soleil. En adaptant la période de fonctionnement aux besoins, elles permettent ainsi la réalisation d'économies considérables d'énergie. Toutefois, un manque d'éclairage peut être constaté à la période transitoire du passage à l'heure d'hiver ; ce désagrément sera de courte durée.
- Devenir du commerce Lidl : La Municipalité a tout mis en œuvre pour répondre à la demande des riverains, de voir l'ex magasin LIDL de la rue Poutignat repris par un commerce alimentaire. En ce sens, la Ville a souhaité acquérir le bâtiment avec l'unique objectif d'y installer une supérette. Un autre acquéreur a voulu acheter ces locaux et a contesté la vente faite avec la ville devant le Tribunal Administratif. Depuis, cette affaire est en attente de jugement. Si le tribunal confirme le bon droit de la Ville, La Ville mettra tout en œuvre pour faire de ce local un commerce de proximité utile à tous les habitants du quartier.
- Désherbage des trottoirs : M. le Maire rappelle l'interdiction des désherbants chimiques par les collectivités au 1^{er} Janvier 2017 et la problématique qu'elle entraîne pour l'entretien futur des 240 kms de trottoirs à Roanne. M. le Maire rappelle que la ville a baissé l'imposition de 3%. Son maintien ne pourra résulter que d'un maintien de la masse salariale à son niveau actuel. Or, le désherbage des trottoirs, de façon mécanique, requiert un accroissement du nombre d'agents municipaux que la Ville n'est pas en mesure de supporter. C'est pourquoi, d'une manière générale, comme dans toutes les villes de France, il sera demandé aux citoyens de participer à ces tâches, et d'être solidaires avec leurs voisins qui ne pourraient l'assumer ; bien naturellement, la Ville traitera les exceptions, et interviendra chaque fois que nécessaire.
- Un nouveau pan de mur est détérioré côté carrefour Seguin/ Nicolas Cugnot.
- Absence de numérotation au 84, rue Albert Thomas.
- Insatisfaction de quelques habitants sur les aménagements de la rue A. Thomas. Il s'agit certes d'une contrainte pour l'automobiliste, mais qui répond à l'impératif besoin de sécuriser cette voie. Depuis leur mise en place, la vitesse moyenne s'est abaissée de 70km/h à 50 km/h, l'objectif est donc atteint. A noter que ces aménagements ont également permis de réactiver des poches de stationnement, notamment entre les boulevards Quinet et Belgique, délaissées auparavant en raison des vitesses pratiquées sur cette voie. Et enfin, ces aménagements ont fait l'objet d'actions de malveillance : signaux tordus dans le sens inverse de circulation, plots rétro-fléchissant retirés, qu'il s'agit de bien distinguer de tout autres incidents.

M. Jandard a pris note de toutes les demandes. Elles seront examinées et traitées par les services concernés de la Ville.

M. Blanchard clôture la séance à 20h, et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

**Prochain conseil de quartier PARIS Mardi 7 Février 2017 à 18h30
au Lycée Carnot, salle Hippolyte Carnot - Rue Buffon**